



M. MICHELETTI, Professeur d'EPS coordonnateur EPS
Collège LACANAU

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons, un dossier vous permettant de postuler aux Sections Sportives VOILE, GOLF ou SURF que propose le collège de LACANAU à partir de la 6^{ème} (**voile et golf** uniquement) et **à partir de la 5^{ème} en surf**, avec une pratique possible jusqu'en 3^{ème} selon le niveau scolaire et sportif.

Vous trouverez ci-joint :

- en pages 2/4 et 3/4 des informations sur les sections sportives SURF, VOILE et GOLF
- en page 4/4, la fiche de candidature à nous retourner **avant le vendredi 31 Mai 2017** dûment complétée,

- Les élèves retenus sur dossier seront convoqués :

SURF : vendredi 9 juin à 17h 30 pour une session tests sportif en surf (repli météo le 16 juin)

GOLF : mercredi 7 juin 14h en golf (UCPA baganais)

VOILE : mercredi 21 juin pour la voile centre nautique la Grande Escoure)

- La liste des élèves retenus définitivement sera communiquée courant Juin 2016 sur le site du collège.

Vous recevrez un courriel de confirmation afin de compléter votre dossier d'inscription.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. MICHELETTI

LES SECTIONS SPORTIVES SURF, VOILE et GOLF

Elles permettent aux élèves qui le souhaitent de bénéficier d'un approfondissement de leur pratique de référence tout en suivant une scolarité normale.

Entrer en section sportive SURF, GOLF ou VOILE scolaire exige une très forte motivation, un niveau sportif reconnu, car l'élève suit le même cursus que les autres élèves, avec en plus, les entraînements (3h hebdomadaires minimum) et les compétitions UNSS.

Axes du projet de la section :

- Approfondir une pratique sportive, évoluer vers le sport de haut niveau.
- Réussir son double projet scolaire et sportif
- Apprendre à se connaître pour organiser sa vie.

Comment sont organisées les sections ?

Les élèves sont affectés dans des classes dont l'emploi du temps sera aménagé **le mardi de 14h à 16h30 et le vendredi de 15h à 17h30 pour surf et le mardi 14h 17h00 pour golf et voile**. Le trajet aller vers les clubs partenaires est organisé par la mairie le mardi, le club le vendredi. Les élèves seront pris en charge en fin de séances par leurs familles sur les sites de Lacanau Voile Guyenne à La Grande Escoure, le Lacanau Surf Club à l'océan ou au Golf de Lacanau (UCPA)

NB : Une très grande importance voire une priorité sera accordée aux résultats scolaires. La mise en danger de la réussite scolaire peut entraîner en cours d'année une suspension partielle ou définitive retrait de la section sportive scolaire et le retour à une organisation scolaire normale.

Les coordonnateurs des Sections Sportives (M. BROCHARD en golf, Mme CARREEL en voile, et M. MICHELETTI en Surf) assurent le suivi de la scolarité des élèves en partenariat avec l'équipe pédagogique et les directions de l'établissement et des clubs.

Comment sont organisées les séances ?

La formation sportive est assurée par les éducateurs des clubs partenaires.

Les séances se déroulent le mardi de 14h à 16h30 et le vendredi de 15h à 17h30 pour le surf et mardi 14h 17h00 pour le golf et la voile

Les séances d'entraînements sont notées à l'emploi du temps et donc la présence est obligatoire même lorsque l'élève est inapte.

Un suivi hebdomadaire de la progression du comportement, un bilan mensuel sur les acquis est réalisé par le coordonnateur en liaison avec les éducateurs.

Une appréciation est portée par le professeur d'EPS chaque trimestre sur le bulletin scolaire dans une rubrique spécifique.

Les élèves sont obligatoirement inscrits à l'association sportive (cotisation annuelle de 25€) et participent aux compétitions organisées par l'UNSS.

Le suivi médical

Une visite médicale par un médecin du sport est obligatoire. La production d'un certificat médical de non contre-indication est à fournir dès la rentrée. Sans ce document, la participation à la section serait compromise.

Comment postuler ?

Il vous faut compléter et transmettre le dossier ci-joint accompagné de la lettre de motivation et de la liste de pratiques sportives au secrétariat du collège par courrier ou dossier numérique (.PDF) à l'adresse ce.0333287u@ac-bordeaux.fr. Pour les candidatures extérieures, merci de joindre une copie des bulletins l'année précédente et l'année en cours.

Les candidatures seront d'abord étudiées tant sur le plan scolaire que sportif et une convocation pour l'épreuve d'aptitude sportive dans la section souhaitée sera adressée par courriel aux candidats retenus.

Le dépôt de ce dossier ne garantit pas une place dans la structure, ni une priorité pour une éventuelle demande de dérogation.

Et pour mon admission ?

L'admission définitive sera prononcée par une commission composée par le chef d'établissement et le professeur coordonnateur après examen des dossiers scolaires et avis de nos partenaires sur les capacités de progression sportive et le niveau à l'issue de l'épreuve.

La liste des candidats retenus sera publiée sur le site du collège.

Si vous êtes admis, les formalités d'inscription devront être effectuées au plus vite. Il vous sera alors demandé de nous retourner la confirmation d'inscription afin de finaliser l'affectation dans les classes *section sportive*.

Que faut-il savoir une fois admis ?

L'admission n'entraîne pas le maintien définitif dans la section durant toute la scolarité.

En effet, les bilans hebdomadaires et mensuels, les évaluations scolaires trimestrielles (travail, comportement) ainsi que le bilan du niveau sportif acquis, pourront suspendre à titre provisoire voire définitif la participation à la Section Sportive. La famille sera régulièrement informée par le coordonnateur des bilans et des éventuelles conséquences.

